

Mairie d'**AUVERS SAINT GEORGES**

.....
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du samedi 29 février 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie le 29 février 2020 à 9 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Denis, Maire.

Étaient présents : M. MEUNIER, M. BARDOU, MME BESSOT, MME SARRAZIN, MME RIFFET, M. CORVISY, M. GARDON, MME SARZAUD, M. FAUGERE, M. RAIMBAULT, MME MERCIER, M. SOREAU

Absents excusés : MME NOURY, MME MILLET, M. RECOULES

Monsieur SOREAU a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2019, lequel n'apporte pas d'observations.

I. Budget Commune.

I. 1 Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

Fonctionnement : - Dépenses : 517 054.31€
- Recettes : 702 221.18€

Investissement : - Dépenses : 143 112.79€
- Recettes : 89 015.51€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.

I. 2 Compte administratif 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 conforme au compte de gestion. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif présenté.

I. 3 Affectation du résultat de fonctionnement 2019

L'examen des comptes administratif et de gestion faisant apparaître un résultat de fonctionnement de 394 815.97€, il est proposé d'affecter 317 425.67€ au compte 1068 du budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée.

I. 4 Budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 729 890.30 €

Investissement : Dépenses et recettes : 847 941.23 €

Le budget Investissement inclut :

- l'enfouissement des réseaux du Chemin du Guette Lièvre, de la Route de Chanteloup et du Chemin des Roches
- l'aménagement du Pré Joly inscrit dans le cadre des aménagements accompagnés par le PNR au titre des espaces publics intergénérationnels
- la rénovation de la toiture des sanitaires de l'école primaire

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif proposé.

II. Vote des taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil les taux d'imposition pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de laisser stable les taux d'impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice 2020, à savoir :

- 9.68 % pour la taxe d'habitation,
- 11.00 % pour le foncier bâti,
- 41.59 % pour le foncier non bâti.

II. Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU

Monsieur le Maire rappelle que suite au conseil municipal du 13 octobre 2018 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU et après concertation auprès des différentes personnes publiques associées, il est proposé de finaliser cette modification en approuvant le PLU modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la modification simplifiée n°1 du PLU.

III. Exercice du droit de préemption pour le café-restaurant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la partie commerciale de l'immeuble abritant le café restaurant du centre du village étant mis en vente, il vous est proposé d'approuver l'exercice du droit de préemption urbain dont nous sommes dépositaire. Cette démarche impliquera une intervention du service des domaines en vue de l'estimation de la valeur foncière réelle du bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité l'exercice du droit de préemption pour le café-restaurant.

IV. Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition d'un bien commercial

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après rencontre avec Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Préfet s'est engagé à attribuer une subvention à la commune afin d'aider à l'acquisition du bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'Etat pour l'acquisition d'un bien commercial.

V. Modification des statuts de la CCEJR

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification des statuts de la CCEJR :

- extension des compétences (équipements sportifs)
- changement de l'adresse du siège de la CCEJR.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la modification des statuts.

V. Questions diverses

∞ Il est fait état de la situation de l'école depuis le départ de la directrice → Demande de motion à l'Education Nationale de stabiliser la situation

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 45